

Luxembourg, le 24 avril 2024

Circulaire n° 2024-035

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet** : Elections européennes du 9 juin 2024 – Bulletins de vote

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de Monsieur le Premier ministre et en vue des élections européennes qui auront lieu le 9 juin 2024, je m'empresse de vous informer que peuvent être récupérés auprès du **CTIE, le vendredi 26 avril 2024 entre 9 et 12 heures** à 20, rue Léon Laval, L-3372 Leudelage :

- les bulletins de vote ;
- les affiches avec les listes de candidats (art. 295, al. 3 LE) ;
- les affiches « Pénalités » ;
- les spécimens des bulletins de vote ; et
- de nouveaux exemplaires de l'enveloppe pour le vote par correspondance « E 123-000248 » dans un format plus grand (à utiliser par les communes si souhaité).

Les listes de dépouillement, les autocopiants « Formulaires A et B » et les Recueils de la loi électorale n'étant pas encore finalisés, ceux-ci seront distribués aux communes dans une prochaine et dernière étape.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden

